



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

# Diagnostics d'accessibilité en vue des Ad'AP

05.Méthodologie du diagnostic et outil

## DREAL Haute-Normandie

Amélie GOEPP CEREMA DTer-NC

Jean-Yves FOSSE CEREMA DTer-NC

Février 2015

# Sommaire

- Evaluer l'accessibilité de son patrimoine :
  - La démarche de diagnostic
  - Phase amont
  - Etat des lieux
  - Exploitation, programmation et suivi
- Présentation de l'outil



# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## La démarche de diagnostic

- Pas de définition précise
  - Pas de méthodologie unique
  - Pas de modèle rendu
- Grande marge de manœuvre

→ Chaque diagnostic sera différent, en fonction de la taille du bâtiment, des missions, des utilisateurs, des actions déjà menées.

→ Le diagnostic évoluera dans le temps....

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## La démarche de diagnostic

- Définition des objectifs
- Méthode
- Etat des lieux
- Diagnostic
- Plan d'action
- Suivi
- Evaluation

**De la gestion de  
projet**

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## La démarche de diagnostic

- Phase amont
  - Questionnement et analyse
  - Choix techniques
- Etat des lieux
  - Chaine de déplacement, logique d'usage
  - Travail sur le terrain
- Exploitation
  - Programmation des travaux (Ad'AP) en fonction des priorités

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## La démarche de diagnostic

- Phase amont
  - Recueil des plans, et informations nécessaires
  - Entretien avec le « sachant », Découverte des fonctions.
  - préparation de l'état des lieux
  
- Etat des lieux
  - Visite du site, état des lieux.
  
- Exploitation
  - Propositions, préconisations

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Phase amont

- Qui associer ? A quelles étapes?

- Bénéficiaires
- Acteurs institutionnels
- Acteurs techniques
- Acteurs relais

- Coordonner les différentes actions menées

- avec:
- Mise en accessibilité des arrêts de transport
  - Accessibilité de la voirie autour du bâtiment (PAVE)

**Besoin d'articuler les échelles et les actions pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement**

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Phase amont

- Identifier les atouts locaux et facteurs favorables
  - Une personne ressource
  - Des associations de PMR
  - Des projets et actions à intégrer dans la démarche



# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Phase amont

### Choix techniques

- Prise en compte des handicaps et de la mobilité réduite
- Indicateurs (en lien avec l'outil)
- Outil et rendu

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Phase amont

- Les outils :
  - Mètre
  - Handipige, niveau
  - luxmètre
  - appareil photo
  
- Quels items regarder?
  - Signalétique
  - Cheminements
  - Accès
  - Equipements et services

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Etat des lieux

- Quelle formulation des constats?
  - Respect de la logique du cheminement
  - Description littérale du problème
  - Qualification des situations de handicap
  
- Quel niveau de détail utile ?
  - Travaux courants entretien maintenance
  - Exhaustivité des relevés
  - Mesure d'éclairage

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Exploitation

- Les préconisations:

- Quel esprit ? Rendre accessible des fonctions, des services, des usages et pas seulement mettre en conformité

- Quelle formulation des préconisations ?

- Prise de recul pour apporter des solutions d'ensemble au niveau du bâtiment, du site.

- Des scénarios

- Un descriptif des préconisations pouvant facilement déboucher sur une programmation chiffrée

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Exploitation

- Estimation des coûts:

- ordre de grandeur nécessaire pour construire l'Ad'AP

*Jusqu'où pouvez-vous aller? Ressources et compétences mobilisables ? En interne? En interministériel?*

- Utilisation de l'outil RASU pour certains types de travaux
- recherches plus précises pour certains points

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Hiérarchiser

- Exploiter les actions convergentes (à l'échelle du bâtiment) :
  - Travaux
  - Réorganisation des services
  - Cessions de bâtiments
  - Investissement sur le bloquant (non conforme ne veut pas dire forcément inaccessible)

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Programmer

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Sous-total HT estimé	20 672 €	35 3610 € soit 88 402 € par an pendant 4 ans				8 380 + 45 450 € = 53 830 €
Préconisations de mise en accessibilité	1.1 Boucles magnétiques	2.1 Réaménagement entrée/accueil				3.1 Sanitaires
	1.2 Vitrophanie	2.2 Reprise signalétique				3.2 Remplacement béquilles de portes
	1.3 Mobilier d'accueil, d'attente et de détente	2.3 Déplacement accueil ANAH				4.1 Chemin de guidage sur parvis
	1.4 Restaurant	2.4 Portes intérieures				4.2 Eclairage extérieur
	1.5 Rampe au RDC	2.5 Eclairage des couloirs				4.3 Stores d'occultation en RDC
		2.6 Escaliers : éclairage				4.4 Ascenseurs
		2.7 Escaliers : mains courantes				4.5 Accès depuis le pkg en sous-sol
		2.8 Escaliers : sols				
		2.9 Rampe d'accès au parvis				
		2.10 Réaménagement place de pkg en sous-sol				
		2.11 Alarmes incendie visuelles				
Projets en cours ou programmés	Restaurant (réaménagement)					
	Réaménagement entrée et accueil					
	Eclairage couloirs (rénovation)					
	Ascenseurs (mise aux normes)					

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Rendu et synthèse

- Nature et contenu des rendus souhaités :
  - Niveau de synthèse ?
  - Photos, cartographies, schémas, indicateurs, outils de suivi, etc.
- Synthèse en fonction des objectifs :
  - Hiérarchisation des principaux dysfonctionnements
  - Différents scénarii d'amélioration
  - Bilan présentant : synthèse des points les plus marquants, priorités d'intervention, hiérarchisation (au vue du fonctionnement actuel et à venir, type de travaux, etc.)



# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Hiérarchisation en vue de l'Ad'AP

- Identifier les mises en accessibilité prioritaires (première période)
- Exploiter les actions convergentes
- Permettre de répartir dans le temps la réalisation des améliorations
- S'accorder sur les obstacles réels (non conforme n'implique pas toujours non accessible...)

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Programmer pour réaliser l'Ad'AP

- Une gestion à l'échelle du patrimoine
- Une traduction en actions opérationnelles
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation
- Un outil opérationnel qui doit vivre

# Evaluer l'accessibilité de son patrimoine

## Suivi et évaluation

- Bilan annuel :
  - A-t-on fait ce qui était prévu (travaux d'aménagement, actions de communication, poursuite de diagnostic)?
  - Rendu compte
  - Actualisation, mise à jour
  - Révision éventuelle (à l'échelle de l'ERP et de l'Ad'AP)

# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

- Une notice
  - Rappel concernant la catégorie et surface à rendre accessible
- Un fichier « Outil diag accessibilité.ods »
  - Pour réaliser l'état des lieux sur le terrain et faire les préconisations

# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

- Fichier « **Outil diag accessibilité.ods** » :
  - Un onglet pour l'état des lieux avec des fiches illustrées permettant de vérifier la conformité des items réglementaires suivant la chaîne de déplacement (Stationner, Repérer cheminer jusqu'au bâtiment, entrer dans mon bâtiment, etc.)
  - Un onglet pour les préconisations et le chiffrage (avec référence au RASU)
  - Un onglet Synthèse

# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

		1- Informations générales						
		service gestionnaire :			date diagnostic :			
		Intitulé ERP :						
		Adresse ERP :						
		Catégorie ERP :						
		STATIONNEMENT AUTOMOBILE - Article 3	OUI	NON	NC	Commentaires – N° de photo – plan	Appréciation qualitative de la nature des travaux	Rappel des normes en illustration
Stationner mon véhicule	Présence de places	Présence d'au moins une place de stationnement réservée						<p>Illustration A2</p>
		2% de places aménagées et accessibles aux fauteuils roulant (pour les ERP)						
	Caractéristiques	Situation (à situer sur plan et/ou photo)						
		place aisément repérable						
		Largeur $\geq 3,30$ m						
		Espace horizontal au dévers de 3% près						
		Raccordement au cheminement d'accès (ressaut $\leq 2$ cm)						
		Signalétique horizontale et verticale réglementaire (cf panneau)						

Page 1

# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

Repérage chaîne de déplacement

Nature des travaux (petit entretien, signalétique, travaux structurels)

		ACCUEIL AU PUBLIC	OUI	NON	NC	Commentaires – N° de photo – plan	Rappel des normes en illustration
Etre accueilli	Information	<b>Information et signalisation</b>					
		Les supports d'informations doivent être regroupés et répondre aux exigences (voir ci-dessous)					
		être contrastés par rapport à leur environnement immédiat					
		permettre une vision et une lecture en position debout comme en position assis					
		être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel					
		s'ils sont situés à une hauteur < 2,20 m, permettre à une personne malvoyante de s'approcher à moins de 1 m.					
		Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences (voir ci-dessous)					
		être fortement contrastées par rapport au fond du support.					
		Hauteur minimale des caractères d'écriture : 15mm pour les éléments de signalisation relatifs à l'orientation					
		Hauteur minimale des caractères d'écriture : 4,5mm pour les autres éléments d'information					
		Présence d'icônes ou pictogrammes doublés de l'information écrite					
		Informations écrites en lettres bâton formulées simplement					
		Pictogrammes compréhensibles					
Signalétique en code couleur, homogène et continue dans l'ensemble de l'établissement							
Banque d'accueil		<b>Banque d'accueil (BA) utilisable par une personne en position « debout » comme en position « assis »</b>					
		Si plusieurs BA, une au moins adaptée, prioritairement ouverte, signalée depuis l'entrée et offrant l'ensemble des services liés à l'accueil					
		hauteur maximale 0.80m					
		vide en partie inférieure d'au moins 0.30m de profondeur (prévoir plus pour un fauteuil électrique).					
		largeur 0.60m					
		hauteur 0.70m minimum					
		Pour les établissements de service public de 1ère et 2ème catégorie : obligation de boucle d'induction magnétique					
Eclairage : 200 lux au droit des postes d'accueil							

Caractéristiques issues de l'arrêté du 8 décembre 2014

Illustrations de la réglementation

# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

Commentaires issus  
de l'état des lieux

Préconisations

Repérer et cheminer jusqu'au bâtiment

Cheminement extérieur

Sauts et ressauts (à ils ne doivent être évités)							
	≤ 2 cm arrondi ou chanfreiné						
	≤ 4 cm si chanfreiné						
	distance minimale entre 2 ressauts successifs : 2,00 m						
	Ressauts en haut ou en bas des perrons inclinés interdits. Pas d'âne hybride (Escalier à marches larges et basses)						
	Reculs et obstacles						
	Bordures de trottoir et de la sorte du bâtiment					A2 – Traiter l'aspect de l'entrée et de la sortie pour en améliorer le repérage en particulier pour les personnes mal voyantes (contraste visuel de la porte, de son encadrement ...).	- par peinture de sol : 25 €/m <sup>2</sup> - par bande podotactile en PVC (largeur 0,40 ml) : 90 à 200 €/ml Création d'un éclairage extérieur (20 lux) : - luminaire mural, alimentation électrique
	Revêtement du cheminement accessible présentant un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement permettant sa détection à la canne ou au pied. Si non sur toute sa longueur un repère continu tactile pour le guidage à l'aide d'une canne blanche et visuellement contrasté par rapport à son environnement pour faciliter le guidage des personnes malvoyantes.					A3 - Modifier la couleur, la texture du sol dans l'axe du cheminement, et/ou à chaque changement de direction ou point particulier.	A3 - Par bordure adaptée : 60 €/ml Bande podotactile PVC (largeur 0,40 ml) : 90 à 200 €/ml Cheminement piéton bétonné : 275 €/m <sup>2</sup>

Chiffrage



# Présentation de l'outil d'autodiagnostic

Identification de l'établissement			
Intitulé ERP :	Adresse ERP :	Nom de la personne réalisant de diagnostic	
Nom et coordonnées du contact local	Catégorie ERP		
Récapitulatif des travaux			
actions proposées	Hiérarchisation (+ demandes de dérogation)	Coût	Source d'évaluation Du coût

A vous de jouer!